

**DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	28	4	3

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux  
et le Quinze Décembre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**189/22 : Cadre de vie – Approbation d'une convention d'occupation du domaine public avec la résidence « Les Collines de Capitou »**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Gilbert DEPERI, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR**

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.  
Madame Sophie DEGUEURCE, représentée par Madame Catherine AIMAR.  
Madame Julie FLAMBARD, représentée par Monsieur Dominique CAZEAU.  
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.

**ABSENTS SANS POUVOIR**

Madame Pascale SOULIE  
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE  
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.  
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

**OBJET : CADRE DE VIE - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA RESIDENCE « LES COLLINES DE CAPITOU »**

Monsieur Didier SOBRIE indique au Conseil que la résidence « Les Collines de Capitou » occupe depuis plusieurs années une emprise du domaine public communal à usage de local à ordures ménagères, d'une superficie d'environ 229 m<sup>2</sup>.

Cette occupation n'a, jusqu'à présent, pas fait l'objet d'un titre d'occupation sur le domaine public.

Outre la régularisation administrative de cette occupation, il y a lieu de procéder à une réhabilitation de ce local, en vue de sécuriser son utilisation, au droit de la voirie.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal l'approbation d'une convention d'occupation du domaine public, à conclure avec la résidence « Les Collines de Capitou », pour une durée de 20 ans, suivant laquelle :

- La résidence versera à la Commune une redevance annuelle de 10 € / m<sup>2</sup> ;
- La Commune réalisera, aux frais exclusifs de la résidence, les travaux de réhabilitation et de sécurisation du local à ordures ménagères, pour un montant TTC de 38.077,79 €.

Ladite résidence, qui dispose d'un fonds de trésorerie, s'engageant en outre à prendre immédiatement à sa charge l'intégralité de la somme mise à sa charge au titre desdits travaux.

Réunie le 9 Décembre 2022, l'assemblée générale de la résidence « Les Collines de Capitou » a approuvé les termes de la convention d'occupation du domaine public annexée à la présente délibération.

Il est en outre précisé que la redevance annuelle d'occupation du domaine public sera fixée par décision municipale, conformément à la délégation de pouvoirs consentie au Maire par le Conseil Municipal par délibération n°05/20 du 27 Mai 2020.

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (32 VOIX)**

**APPROUVE** le projet de convention du domaine public communal, pour une durée de 20 ans, entre la Commune et la résidence « Les Collines de Capitou », annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'élu délégué, à signer ladite convention, ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,  
Sébastien LEROY



La Secrétaire de Séance,  
Catherine AIMAR